

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1116/SG/EP portant mise à la disposition du Ministre des Affaires interieures d'un maître marin pompier en position «hors budget »

n° 71-1116/SG/EP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
16 août 1971

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1971

Date du numéro
10 septembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Jean-Charles Nervo, maître marin pompier, en position «hors budget», est, pour compter du 28 juillet 1971, date de son retour au Territoire, mis à la disposition du Ministre des Affaires intérieures, pour servir au peloton du District de Djibouti (détachement chargé des services de secours et de lutte contre l'incendie).